



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 08 JUILLET 2003 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur BANNEL Jean-Didier
Monsieur BROY Claude
Madame CARLE de la FAILLE
Monsieur CARTI Michel
Monsieur TRUPIN Guy

Monsieur TURON Jean-Pierre

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac
Conseiller Communautaire
Maire de Bassens
Président du SMEGREG

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur CHAUSSET Gérard
Monsieur DUCHENE Michel
Monsieur FLORIAN Nicolas
Monsieur LECAUDEY Yves
Monsieur PUJOL Patrick

Monsieur RENARD Alain

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Vice-Président du Conseil Général

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle BEGUE Françoise
Mme CHAPPERT Laurence
Monsieur de GRISSAC Bruno
Monsieur LADURELLE Christophe
Monsieur LAPUYADE Frédéric

SMEGREG
Communauté Urbaine de Bordeaux
SMEGREG
Conseil Général de la Gironde
SMEGREG

Cette réunion faisant suite à celle convoquée pour le 1^{er} juillet 2003 pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint, et en application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical peut délibérer valablement sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Jean-Pierre TURON, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 22 mai 2003

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Point sur les études - Autorisation de signature d'un marché

- Inventaire exhaustif des ressources en eau mobilisables pour des substitutions aux prélèvements existants - Analyse critique et hiérarchisation.

L'objectif de cette étude est d'identifier de la manière la plus exhaustive possible, de caractériser et de procéder à l'analyse critique des ressources susceptibles d'être sollicitées en substitution aux prélèvements existants, notamment pour la production d'eau potable, et ce dans le but de proposer un programme hiérarchisé d'actions à mener.

Le début des prestations est prévu pour le 1^{er} septembre 2003, la durée globale de l'étude étant fixée à 10 mois.

Cette consultation s'est déroulée sous la forme d'une mise en concurrence simplifiée ; la commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} juillet dernier a retenu l'offre du groupement SOGREAH PRAUD - GEOPAL pour un montant de 89.7000 € T.T.C. pour la tranche ferme.

Le comité syndical autorise le Président à signer le marché avec ce prestataire.

- Point sur les autres études en cours

L'avancement des autres études (Oligocène Sainte-Hélène, Alluvions Garonne, Alluvions de l'Isle) est évoqué.

Concernant l'étude relative au schéma d'alimentation en eau potable du cœur de l'Entre-Deux-Mers, le comité syndical est informé de la tenue dans le courant du mois de juillet de la première réunion du comité de pilotage.

3 / Point sur le SAGE et sa mise en oeuvre

Le rapport présenté est informatif et ne fera pas l'objet d'un délibéré.

Monsieur TURON souligne la qualité du travail des groupes mis en place par la CLE.

Cette dernière, réunie le 07 juillet 2003, a validé les modifications apportées au document initial et qui vont dans le sens d'un renforcement des prérogatives du SAGE essentiellement sur le volet économies d'eau et maîtrise de la consommation.

Quant à la mise en œuvre du SAGE, la question demeure celle du porteur de projet pour le compte de la CLE.

Il a été précisé lors de cette réunion de la CLE que le débat sur l'élargissement des missions du SMEGREG est en cours au sein des deux partenaires, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Monsieur TURON précise que cet élargissement des missions est lié à leur financement. Aussi la mobilisation de nouveaux financements doit-elle être examinée dans les meilleurs délais, d'autant plus que l'une des missions supplémentaires est la communication liée à la signature du SAGE qui interviendrait à la rentrée de septembre.

Le budget prévisionnel estimatif de cette opération s'élève à 74.000 € T.T.C., les frais de personnel du SMEGREG mis à disposition n'étant pas inclus.

4 / Attribution de titres restaurants au personnel du SMEGREG

Dans l'attente d'une réponse formelle et définitive des deux structures consultées, le comité syndical émet un avis favorable pour l'attribution de titres restaurants au personnel du SMEGREG.

Monsieur BROY, doyen d'âge, assure la présidence de la séance.

5 / Election du Président du SMEGREG

La seule candidature exprimée est celle de Monsieur BROY.

Celui-ci est élu Président par 6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6 / Election du bureau

Monsieur BROY propose la composition suivante :

- Vice-Présidents : Messieurs TURON et CHAUSSET ;
- Secrétaire : Monsieur TRUPIN ;
- Membres : Messieurs RENARD et PUJOL

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition du bureau est donc celle présentée ci-dessus.

7 / Composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur BROY propose la composition suivante :

- Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Messieurs BANNEL, CARTI, FLORIAN, LECAUDEY et TRUPIN ;
- Suppléants : MM. CHAUSSET, RENARD, PUJOL, Mme CARLE de la FAILLE, M. DUCHENE.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

8 / Questions diverses

Monsieur TURON rappelle qu'une forte mobilisation collective sera indispensable pour atteindre les objectifs du SAGE.

Monsieur LADURELLE appelle l'attention du comité syndical sur le fait que le Président de la CLE sera amené à solliciter pour expertise technique le SMEGREG à travers le groupe d'experts hydrogéologues auprès de la CLE.

Monsieur de GRISSAC informe le comité syndical de l'enquête en cours auprès de 200 communes girondines (hors CUB) sur leur conditions d'arrosage de leurs espaces verts et terrains de jeux, en vue de substitutions.

Madame CHAPPERT indique qu'en matière de ressources ponctuelles de substitution, la deuxième phase du tramway intègre désormais dans les études préalables des points de substitution au réseau d'eau potable pour l'arrosage des espaces verts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h15.